

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU LUNDI 1^{ER} FEVRIER 2021

Le Bureau, légalement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni en salle des Séances de la Chambre de Commerce Internationale, sise 27 avenue de Friedland à Paris (75008).

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la présidence de Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Philippe LAURENT, Djénéba KEITA, Antoinette GUHL, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, Georges SIFFREDI, Manuel AESCHLIMANN, Michel LEPRETRE, André SANTINI, Sylvain BERRIOS, Geoffroy BOULARD, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Denis CAHENZLI, Patrick CHAIMOVITCH, Vice-présidents Jacques-Alain BENISTI, Etienne LENGEREAU, Jacqueline BELHOMME, Virginie DASPET, Daniel-Georges COURTOIS, Marie-Christine SEGUI, Olivier KLEIN, Pascal PELAIN, Patricia TORDJMANN, Brigitte MARSIGNY, Hervé GICQUEL, Afaf GABELOTAUD, Karine FRANCLLET, Sébastien BENETEAU, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves MARTIN, Vincent BEDU, Laurent RUSSIER, François DECHY, Jean-Michel GENESTIER, Conseillers délégués formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Anne HIDALGO par Afaf GABELOTAUD, Karim BOUAMRANE par Daniel GUIRAUD, Alexandra CORDEBARD par Olivier KLEIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Luc CARVOUNAS, Quentin GESELL, Nadège AZZAZ, Hélène de COMARMOND, Emmanuel GREGOIRE,

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS : Patrice LECLERC, Sylvain RAIFAUD, Ludovic TORO, Présidents de groupes

*
* *

Geoffroy BOULARD est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 20 octobre 2020 est adopté.

*
* *

Le Bureau métropolitain :

1/	<p><u>FRANCHISSEMENT PIETON ET CYCLISTE ENTRE LA COURNEUVE (QUARTIER DES 4 000) ET LE PARC GEORGES VALBON : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de financement du franchissement piéton et cycliste entre la Courneuve (quartier des 4 000) et le parc Georges Valbon.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président de la métropole du Grand Paris ou son représentant à signer cette convention.</p> <p>PRECISE que les crédits seront imputés aux budgets 2021 et suivants de la métropole du Grand Paris.</p>	UNANIMITE
2/	<p><u>ZAC PLAINE SAULNIER ET CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE : ACHAT D'UN VOLUME ISSU DE LA PARCELLE RATP BY 43 SUR LE SITE DE LA ZAC PLAINE SAULNIER</u></p> <p>APPROUVE le projet d'acte de vente entre la Métropole du Grand Paris et la RATP ayant pour objet la cession d'un volume carré composé d'une base de 107m², délimité en profondeur par la cote de niveau inférieur 39,22m NGF environ (soit environ 2m d'épaisseur), et non délimité en hauteur issu de la parcelle BY43.</p> <p>APPROUVE le prix de cession entre la Métropole du Grand Paris et la RATP de quatre mille huit cent quinze euros (4 815.00 eur).</p> <p>AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à signer l'acte de vente relatif à la cession ainsi que l'état de division en volume afférent, et à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITE
3/	<p><u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION « FILMS 4 SUSTAINABLE WORLD » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL MEGACITIES-SHORTDOCS</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 22 000 € (vingt-deux mille euros) à l'association Films 4 Sustainable World.</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Films 4 Sustainable World pour l'organisation du « Paris MegaCities-ShortDocs Citizen Film Festival ».</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2021 de la Métropole sous réserve de l'adoption dudit budget.</p>	UNANIMITE
4/	<p><u>ACCORD-CADRE N°026.AOO.COM.2020 RELATIF A LA REPROGRAPHIE ET IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>APPROUVE la signature de l'accord-cadre relatif à la reprographie et l'impression des supports de communication avec la société PERIGRAPHIC, avec un montant minimum de 120 000 € HT annuel et un montant maximum de 240 000 € HT annuel.</p> <p>DIT que l'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois par période successive d'un an, dans la limite de quatre ans.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p>	UNANIMITE

	DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2021 et suivants, chapitre 011.	
5/	<p><u>APPROBATION DU CONTRAT D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA MGP ET LA SPL PARIS & METROPOLE AMENAGEMENT POUR LE PILOTAGE ET LA REALISATION DES ETUDES PREALABLES ET PRE-OPERATIONNELLES OIM POUDRERIE-HOCHAILLES A LIVRY-GARGAN</u></p> <p>APPROUVE la conclusion avec la SPL Paris & Métropole Aménagement d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en quasi-régie pour le pilotage et la réalisation des études préalables et pré-opérationnelles relatives à l'OIM Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan.</p> <p>AUTORISE le Président à signer ledit contrat.</p>	UNANIMITE
6/	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LE SIPPAREC POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE METROPOLITAIN</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et le SIPPAREC pour l'élaboration du Schéma directeur énergétique métropolitain, annexé à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat.</p>	UNANIMITE
7/	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA VILLE DE PARIS POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE METROPOLITAIN</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris pour l'élaboration du Schéma directeur énergétique métropolitain, annexé à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat.</p>	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16 h 05.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2021

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison